



Petit déjeuner à l'occasion de la Journée Mondiale et de la Journée Nationale de l'Audition 2024

POUR QUE L'AUDITION ET LES SURDITÉS SOIENT AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

Mercredi 13 mars

A la veille de la Journée Nationale de l'Audition, la Fondation Pour l'Audition a réuni le 13 mars différents acteurs investis sur les sujets de l'audition et des surdités lors d'une matinée à l'Assemblée nationale.

Cet événement a été l'occasion d'échanger avec les députés présents sur l'état actuel de la prévention en santé auditive et les difficultés rencontrées par les publics sourds ou malentendants dans leur quotidien à chaque étape de la vie.

Les enjeux d'une politique de prévention sont une priorité des années à venir, et ce, d'autant que la France a cumulé un important retard. Les problématiques sont intergénérationnelles et l'ensemble des déterminants de santé doivent être considérés.

En France, un adulte sur quatre est concerné par une forme de trouble auditif, soit près de 12 millions d'individus selon une étude de l'INSERM de juin 2022. Parmi eux, ce sont près de 7 millions de Français qui sont atteints par une forme de surdité. A l'avenir, un jeune sur deux dans le monde est à risque de développer une forme de surdité du fait de ses pratiques d'écoute de la musique selon l'étude BMJ Global Health, 2022.

Il apparaît ainsi primordial de mettre en lumière ce handicap invisible.

Les débats du 13 mars ont permis de formuler **plusieurs propositions concrètes** afin de lever les freins sur ce handicap :

- La possibilité d'aborder un problème auditif au cours des bilans de prévention ;
- Etudier la mise en place d'un dépistage auditif systématique à 50 ans ;
- Une étude prospective de la HAS afin d'établir une recommandation de bonnes pratiques relatives aux personnes ayant une surdité sévère à profonde et qui nécessitent une aide auditive ;
- Et plus globalement, une campagne de sensibilisation pour la prise en compte de l'audition afin que chacun, tout au long de la vie, préserve son capital auditif.

Ces actions sont essentielles pour prévenir la perte de l'audition, les acouphènes et l'hyperacousie.

Plus d'une cinquantaine de participants, parmi lesquels de nombreux acteurs de l'écosystème du handicap et des spécialistes des troubles de l'audition, ont pris part aux échanges ouverts par :



- Christine Le Nabour, députée d'Ille-et-Vilaine
- Philippe Fait, député du Pas-de-Calais
- François Gernigon, député de Maine-et-Loire
- Cyrille Isaac-Sibille, député du Rhône

En parallèle de cet événement, la Fondation Pour l'Audition, aux côtés des associations La Journée Nationale de l'Audition et France Acouphènes, a rédigé une tribune mettant en lumière l'importance de prendre des mesures concrètes pour prévenir et traiter les troubles de l'audition, tels que la perte auditive, les acouphènes et l'hyperacousie.

La Fondation Pour l'Audition remercie l'ensemble des acteurs et travaillera à maintenir un dialogue afin de continuer la réflexion en ce sens.

Présentation de la Fondation

La Fondation Pour l'Audition, présidée par Monsieur Jean-Pierre Meyers, est depuis 2015 reconnue d'utilité publique et œuvre au quotidien pour faire avancer la cause de la santé auditive. Cet héritage imprègne la marque d'une culture de l'action de terrain, concrète et positive.

La mission de la fondation est triple : soutenir la recherche et l'innovation, améliorer le quotidien des personnes sourdes, malentendantes et leurs proches, mais aussi mobiliser l'opinion à travers la prévention et la sensibilisation pour protéger le capital auditif de chacun.

En créant et fédérant des projets dans le domaine de la recherche avec la création de l'Institut de l'Audition, centre de l'Institut Pasteur, la fondation a pour vocation de mobiliser tous les talents qui partagent l'ambition d'aider les personnes sourdes ou malentendantes à mieux vivre au quotidien. Pour agir au service du développement de la recherche dans le domaine de l'audition, la fondation s'inscrit ainsi dans un programme ambitieux qui structurera et accélérera la recherche, les soins et la prévention dans le domaine de l'audition en France.

Application Höra : repérage et prise en charge du déficit auditif

Höra est une application mobile qui comprend un test auditif et permet de repérer les potentiels troubles de l'audition. Développée en 2019 aux côtés d'experts en audiologie et en conformité avec le référentiel HAS de bonnes pratiques sur les applications et les objets connectés en santé, ce test est scientifiquement validé, bénéficiant d'une méthodologie robuste. Il est devenu un test de référence auprès notamment de l'Assurance Maladie et dans la stratégie de repérage de la presbyacousie du ministère de la Santé et de la Prévention.

Contact presse :

Léonard Francelet, responsable communication et valorisation
+33787818301